

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM26-010

AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2026.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 6 octobre 2026 à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à l'ajout d'une enseigne sur le terrain sise au 1143-1149, rue Principale (lot 2 210 809).

En vertu de l'article 20.13 du règlement de zonage 2017-324, la superficie maximale d'une enseigne sur deux poteaux est de 3 m².

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 17^e jour du mois de septembre 2026.



Jolyane Lamarche
Greffière adjointe